

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mille Vingt-Six, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres le dix-neuf février par Monsieur **Olivier DAMEZ**, son Maire en exercice qui a présidé la séance.

Etaient présents : Martine BOURDARIES, Olivier DAMEZ, Laurent DECKER, Patricia DOS SANTOS, Alain GARRIDO, Muriel GEFFRIER, Christelle GENEVE, Jean-Claude LABORIE, Aurore MAUREL, Béatrice REGNAULT, Bernard SANTOUL, Denis TENEGAL, Lara TREGAN.

Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : -----

Excusé(es) : Sandrine AUJOLAT,

Absent(es) : Cécile ALIBERT-BARRET, Clément CHEVALLIER, Loïc FAVAREL, Stéphane GARRIGUES,

Secrétaire de séance : Christelle GENEVE

La séance est ouverte ce mardi vingt-quatre février à vingt heures trente minutes, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur **Olivier DAMEZ**.

Il est procédé à l'appel nominal des membres présents.

Il est proposé ensuite de désigner le secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Madame Christelle GENEVE est désignée secrétaire de séance.

En préambule du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération qui annule et remplace celle du 30 septembre 2025 relative à la vente d'une portion d'un chemin communal.

Le procès-verbal du 18 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 01/2026 : Choix d'un opérateur pour la réalisation de logements sur la Commune de Couffouleux :

L'Adjoint en charge de ce projet présente le projet retenu par la commission d'appel d'offres. Ce projet fait état de 33 logements (20 logements collectifs et 13 villas). Monsieur le Maire propose de retenir le groupe validé en commission d'appel d'offres, à savoir le groupe ALTEAL.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 02/2026 : approbation du Compte Financier Unique – BUDGET COMMUNE :

L'Adjoint en charge des questions financières présente le compte financier unique communal. Il est indiqué que celui-ci est clôturé avec les résultats suivants :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESULTAT DE CLOTURE 2025
FONCTIONNEMENT	1 694 210.40 €	1 970 221.39 €	276 010.99 €	376 010.99 €
INVESTISSEMENT	548 987.78 €	868 156.00 €	319 168.22 €	740 582.23 €
TOTAL	2 243 198.18 €	2 838 377.39 €	595 179.21 €	1 116 593.22 €

Accord à l'unanimité.

**Délibération n° 03/2026 : approbation du compte financier unique 2025
Production-Vente électricité-Photovoltaïque**

L'Adjoint en charge des questions financières présente le CFU comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESULTAT DE CLOTURE 2025
EXPLOITATION	5 361.01 €	9 069.53 €	3 708.52 €	6 154.95 €
INVESTISSEMENT	2 902.05 €	17 522.21 €	14 620.16 €	- 59 360.00 €
TOTAL	8 263.06 €	26 591.74 €	18 328.68 €	- 53 205.05 €

Accord à l'unanimité.

Délibération n°04/2026 : Fongibilité des crédits :

Le Maire indique que la fongibilité des crédits permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le Conseil Municipal à déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Accord à l'unanimité.

Délibération n°05 /2026 : Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (élections ou autre)

Monsieur le Maire propose d'instaurer des indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et le cas échéant, les agents contractuels de droit public relevant des cadres d'emplois suivants :

<i>Cadres d'emplois</i>	<i>Emplois</i>
Rédacteur	<ul style="list-style-type: none">- Agent service Comptabilité Paye- Agent service Urbanisme- Agent service Etat-Civil et Elections
Adjoint Administratif	<ul style="list-style-type: none">- Agent service RH- Agent service accueil
Technicien	<ul style="list-style-type: none">- Agents service bâtiments
Agent de Maîtrise	<ul style="list-style-type: none">- Agents service Voirie et espaces verts
Adjoint Technique	<ul style="list-style-type: none">- Agents service technique (voirie, espaces verts, bâtiments)

Accord à l'unanimité.

Délibération n°06/2026 : demande de subvention au titre des amendes de police :

Monsieur le Maire indique qu'une amélioration de la sécurité de l'Avenue Bérenguier et de la route de Giroussens doit être réalisée. Pour ce faire, deux feux micro régulés seront mis en service. Le montant des travaux s'élève à 72 334,99 euros HT. De fait, Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière du Département dans le cadre des amendes de police.

Accord à l'unanimité

Délibération n° 07/2026 : admission en non valeur de créances éteintes - Budget Commune :

L'Adjoint en charge des questions financières indique que compte tenu de l'absence ou de l'insolvabilité des redevables, il est nécessaire de valider en non-valeur des créances éteintes pour un montant de 574.21 euros.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 08/2026 : Validation d'une convention de partenariat avec l'espace de vie sociale :

Monsieur le Maire propose de valider une convention de partenariat entre l'Espace de Vie Sociale (EVS) et la mairie de Couffouleux. L'objet de cette convention est de définir les engagements réciproques entre les deux entités susvisées. La commune s'engage notamment à verser à l'association une subvention de 6000 euros par an pendant 4 ans. En contrepartie, l'association mettrait en œuvre des actions éducatives, sociales et culturelles.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 09 /2026 : achat d'une parcelle à la petite suisse :

Monsieur le Maire propose d'acquérir une parcelle de 588 m2 à la petite suisse. Il indique qu'après négociations, celui-ci sera cédé à l'euro symbolique et que les frais notariés seront à la charge de la commune.

Accord à l'unanimité

Délibération n° 10/2026 : validation d'une convention pour la réalisation de prestations de service entre le syndicat mixte d'assainissement (SMAEPG) et d'eau potable du Gaillacois et la commune de Couffouleux :

Monsieur le Maire propose de confier certaines missions relatives à la défense extérieure contre l'incendie au SMAEPG. Cette convention n'entraîne pas de transfert de compétence mais la création ou la gestion de certains équipements ou de services relevant des attributions de la commune.

Après lecture de ladite convention, Monsieur le Maire propose à l'ensemble des élus du Conseil Municipal de la valider.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 11/2026 : vente d'une portion de chemin communal

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une délibération qui annule et remplace celle prise le 30 septembre 2025. Il est proposé de céder à l'euro symbolique la portion du chemin rural n°9 cadastrée ZP 92 d'une contenance de 407 m2 sous réserve du remboursement par les intéressés des frais engagés par la commune, soit 1702,90 euros. Monsieur le Maire propose également de valider les conclusions de l'enquête publique.

Accord à l'unanimité.

Délibération n°12/2026 : subvention aux associations :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des demandes de subvention ont été reçues depuis la dernière séance. Elles ont été transmises à la commission concernée pour examen.

Son président informe l'assemblée du montant proposé :

Nom de l'Association	Montant octroyé
Club Joyeuse Pétanque	350 euros (subvention exceptionnelle)
Association Giroussens en Musique	400 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide L'ATTRIBUTION DE CES SUBVENTIONS.

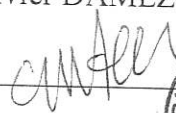

Questions diverses :

Proposition de vote d'une motion de censure pour réaffirmer la nécessité de maintenir la compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie au SDET.

Accord à l'unanimité.

La séance est levée à 21 h 50.

Ainsi fait et délibéré le 24 février 2026.

Signature du Maire, Olivier DAMEZ 	Signature de la secrétaire de séance Christelle GENEVE 
---	---

